Burundi : les jeunes filles bientôt privées d'école si elles tombent enceintes

RFI,Â 06-07-2018 AprÃ¨s l'interdiction de la mini-jupe, du dÃ©frisage des cheveux, du vernis Ã ongle dans les Ã©coles, la ministre burundaise de l'Eduction s'attaque Ã un nouveau chantier dans le cadre de la moralisation de la sociÃ©tÃ©. Il y a une dizaine de jours, elle a sorti une circulaire qui interdit dÃ©sormais aux jeunes filles enceintes de rÃ©intÃ©grer leur Ã©cole qu'elle soit publique ou privÃ©e (et du primaire au lycÃ©e) aprÃ¨s la naissance de l'enfant.

Une mesure qui suscite une levÃ©e de boucliers de la part de nombreuses ONG qui dÃ©noncent un recul et une dÃ©cision qui pÃ©nalise les victimes. Mais la directive serait venue, selon une information RFI, directement du chef de l'Etat. L'injonction est venue du propre chef de cabinet du prÃ©sident burundais, selon une correspondance datÃ©e de fin mai et qui est parvenue Ã RFI. Il ordonne Ã la ministre de l'Education au nom du prÃ©sident Pierre Nkurunziza d'interdire dÃ©sormais la rÃ©intÃ©gration dans les Ã©coles publiques ou privÃ©es, primaire, collÃ¨ge ou lycÃ©e, d'une fille Â«Â victime d grossesseÂ Â»Â Â«Â ou de la contraindre au mariageÂ Â». Cette mesure s'applique Ã©galement Â«Â au garÃ§on auteur de la grossesseÂ Â». Seule possibilitÃ© qu'il leur est offerte pour assurer leur avenir : faire une Ã©cole des mÃ©tiers ou suivre une formation professionnelle. Message entendu, la ministre de l'Education JanviÃ¨re Ndirahisha a repris quasi mot-Ã -mot il y a quelques jours l'injonction prÃ©sidentielle dans une directive envoyÃ©e aux responsables de l'enseignement de toutes les provinces du pays pour qu'elle soit mise en application Ã la prochaine rentrÃ©e scolaire. Mais la dÃ©cision passe mal, d'autant plus que le sujet fait dÃ©bat depuis des annÃ©es au Burundi. Les organisations de dÃ©fense des enfants alertent depuis des annÃ©es sur les chiffres Â«Â alarmantsÂ Â» de jeunes filles Ã¢gÃ©es de 12 Ã 18 ans du primaire et du secondaire qui tombent enceinte chaque annÃ©e, environ 1700 rien que l'annÃ©e passÃ©e. Le gouvernement s'en est mÃªme Ã©mu publiquement, Ã plusieurs reprises. Plusieurs ONG locales sont donc montÃ©s au crÃ©neau pour demander au pouvoir burundais Ã revenir sur une mesure qui Â«Â sanctionne des victimesÂ Â» et viole le droit international et national. Mais silence radio du cÃ´tÃ© des autoritÃ©s, la ministre de l'Education et son porte-parole refusent de s'exprimer sur le sujet.

Â

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});